

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2014

Présents : Chabbert René, Abrioux Chantal, Amiel Nicolas, Borios Odile, Cadena Jacqueline, Gervasi Andrée, Marty Nobert, Olivares Sébastien, Rouanet Nicole, Serafin Serge

Excusés : Ensenat Norbert, Molla Georges, Parra Louis

ACHAT DE L'IMMEUBLE APPARTENANT A MONSIEUR HADOUX PATRICE. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE.

Le Conseil Municipal accepte, après consultation, la proposition de prêt de la banque postale pour un montant de 160 000 € à un taux d'intérêt annuel fixe de 3,52 %, afin de financer l'achat de l'immeuble appartenant à Monsieur HADOUX Patrice.

DEMANDE DE REMISE DE FRAIS DE MONSIEUR COBBLEDICK ARTHUR – TAXE D'URBANISME.

Suite à la demande de remise des pénalités de retard de Monsieur COBBLEDICK Arthur sur les taxes d'urbanisme concernant le PC30209H0008, le Conseil Municipal émet un avis favorable, sachant que le courrier a été expédié à son adresse en France et que cette personne est domiciliée une grande partie de l'année en Angleterre et n'a donc pas pris connaissance de cet appel dans les temps.

CHOIX DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE HAMEAU DE NAJAC.

Suite à la présentation du rapport de la société ENTECH concernant le chiffrage d'un assainissement collectif sur le hameau de Najac, le conseil municipal a fait le choix, en raison du coût du projet, de conserver un assainissement individuel sur ce secteur et s'est engagé, dans le cadre de la révision du PLU, à ne plus proposer d'agrandissement de la zone constructible.